



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Agent liquide ICE
(Pressurisé et Non-pressurisé)
Autres identifiants : Solution moussante à basse température ,
di (éthylène glycol) éther butylique
Code(s) du produit : Amerex 22210
Code(s) de modèle pour les extincteurs : ICE 1 ,2 ,4, ICE H2, H4, ICE S4, ICS 14, ICS 28
Utilisation recommandée : Extincteur liquide et agent de refroidissement
Fabricant : SAVA FIRE EQUIPMENT INC.
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 1085 Stacey Court
Mississauga, ON L4W 2X7

Numéro de téléphone de l'entreprise : (905) 238-6400
Adresse e-mail : info@savafire.ca
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800) 424-9300 ou (703) 527-3887

Modifié : 13 mars 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnementale	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée : Catégorie 3	Aucun	Attention
Sensibilisation cutanée : Non	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	Aucun	Aucun
Cancérogène :	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression



GHS - Mot(s) : Attention

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification : Aucun

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase (s) de code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	H303 315 319 335	Peut-être nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Environnement	Aucun	
De précaution :		
Généralités	P101	Si des conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251 261 264 271 280	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 330 301+312 302+352 304+340 305+351+338 332+313 337+313 342+311	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir section 4. Mesures de premiers secours). Rincez la bouche. EN CAS D'INGESTION : appeler un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin.
Stockage	P410+403	*- Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

* - Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Eau	Non Applicable	Non Applicable	7732-18-5	> 50
Acétate de potassium	204-822-2	01-2119486975-16-x	127-08-2	<45
Éther de glycol	203-961-6	Non Applicable	112-34-5	<1
Ester de phosphate	Non Applicable	Non Applicable	72283-31-9	<1
Surfactant fluoré	Non Applicable	Non Applicable	Breveté	<1

REACH - enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (CE 1907/2006).

Aperçu d'urgence:

Solution liquide, claire à opaque

Effets néfastes sur la santé, et symptômes :

Ce produit peut irriter le système respiratoire, les yeux et la peau. Les symptômes peuvent inclure une toux, un mal de gorge, une difficulté à respirer, une douleur oculaire, une rougeur et une irritation de la peau.

L'ingestion, bien que peu probable, peut provoquer des crampes, des nausées et de la diarrhée.

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :	Provoque une irritation. Se rincer les yeux à l'eau et recommencer jusqu'à ce que la douleur cesse. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées, continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend, ou si des changements de la vision apparaissent.
Exposition cutanée :	Peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Inhalation :	Peut provoquer une irritation, ainsi que de la toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, transporter la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène et de la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion :	Les symptômes de surdosage peuvent inclure des douleurs gastro-intestinales ou une modification de la production d'urine. Si la victime est consciente et alerte, donnez 2 à 3 verres d'eau ou de lait à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise immédiatement. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, allonger la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille.
Conditions médicales possiblement aggravées par l'exposition :	L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver une maladie cutanée existante.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :	Ininflammable
Point d'éclair :	Non déterminé
Moyens d'extinction appropriés :	Incombustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés.

Produits de combustion dangereux :	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes de métaux.
<u>Données d'explosion :</u>	
Sensibilité à un impact mécanique :	Pas sensible
Sensibilité à une décharge statique :	Pas sensible
Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion :	Lors d'un incendie, ce matériau peut se décomposer, libérant des oxydes de carbone et de potassium (voir Section 10).
Équipement de protection et Précautions pour les pompiers :	Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive, NIOSH approuvé (ou équivalent) et équipement de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Équipement de protection individuelle :	Pendant le nettoyage d'un déversement mineur: porter au minimum des lunettes de protection, des gants en nitrile et un appareil de protection respiratoire à épuration d'air.
Procédures d'urgence :	Les grands déversements (un contenant ou plus) devraient être traités par des techniciens en matières dangereuses qui suivent un plan d'intervention d'urgence spécifique et qui sont formés à l'utilisation appropriée des EPI.
Méthodes de confinement :	Pour contenir toutes autres fuites ou déversements si s'est possible utilisez des boudins absorbants pour le confinement.
Méthodes de nettoyage :	Nettoyer le matériau libéré en utilisant des matériaux absorbants. Utiliser des sacs et des fûts pour l'élimination; étiqueter correctement les contenants. Eliminer selon les exigences des réglementations locales, nationales et fédérales. Décontaminer avec un détergent et de l'eau.
Précautions environnementales :	Empêcher le matériel de pénétrer dans les cours d'eau.
Autre :	Si le produit est contaminé, utilisez des EPI et un dispositif de confinement approprié en fonction de la

nature du produit chimique/matériau le plus toxique, du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation ou de l'entretien de l'équipement et bien se laver après la manipulation (voir Section 8).

Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :

Conserver le produit dans un contenant hermétiquement fermé dans un endroit frais. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Prévenir la chute. Ne pas laisser près des sources de chaleur. Le contenu peut être sous pression - inspecter l'extincteur conformément à l'étiquetage du produit pour assurer l'intégrité du contenant.

Produits incompatibles :

Ce matériau est incompatible avec les acides forts et les oxydants forts. Au contact d'acides forts, l'acétate de potassium peut réagir vigoureusement et se décomposer pour produire des vapeurs d'acide acétique. L'acétate de potassium peut être légèrement corrosif pour de nombreux métaux.

Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de métaux.

Polymérisation hasardeuse :

Ne se produira pas

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Eau	NR	NR	NR	NR
Acétate de potassium	NR	NR	NR	NR
Éther de glycol	NR	NR	100 mg/m ³	NR
Ester de phosphate	NR	NR	NR	NR
Surfactant fluoré	NR	NR	NR	NR

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV - Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNO - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas obligatoirement nécessaire pendant une exposition à court terme. EPI utilisation pendant le processus de production doit être évalué indépendamment.



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de protection chimique

Protection du corps et de la peau :

Porter des gants /combinaisons en nitrile ou en matériaux similaires si nécessaire

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire agréée NIOSH doit être utilisée. Utiliser un masque N100 dans le cas d'une exposition limitée. Utiliser un appareil respiratoire filtrant (APR) avec un filtre à haute efficacité (HEPA) dans le cas d'une exposition prolongée. Un appareil respiratoire avec adduction d'air peut être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux règlements locaux en vigueur. Une protection respiratoire n'est probablement pas nécessaire pour une utilisation courte dans un local bien ventilé.

Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène personnelles sont indispensables, telles qu'éviter la nourriture, le tabac et tout autre contact entre la main et la bouche lors de manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :

Liquide clair à opaque

Poids moléculaire :

Non applicable

Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
Température de décomposition °C :	< 100
Point de congélation °C :	Pas d'information disponible
Point initial d'ébullition °C :	Décomposition du produit
État physique :	Poudre cristalline lors de l'expédition
pH:	Environ 8,95 à 20 °C
Point d'éclair °C :	Non applicable
Température d'auto-inflammation °C :	Aucun
Point / plage d'ébullition °C :	Non applicable
Point / plage de fusion °C :	Non applicable
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieures - Non; Inférieures - Non
Propriétés explosives :	Aucun
Propriétés oxydantes :	Aucun
Composant volatile (% vol) :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Pression de vapeur à 25 °C :	<10mm Hg
Gravité spécifique à 20 °C :	Approximativement 1,2
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage :	Pas d'information disponible
Viscosité :	Non applicable

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Pas réactif
Incompatibles :	Ce matériau est incompatible avec les acides forts et les oxydants forts. Au contact d'acides forts, l'acétate de potassium peut réagir vigoureusement et se décomposer pour produire des vapeurs d'acide acétique. L'acétate de potassium peut être légèrement corrosif pour de nombreux métaux.
Conditions à éviter :	Entreposage ou manipulation à proximité de produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux :	La chaleur du feu peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes de potassium.

Possibilité de réactions dangereuses :

Dans des conditions normales de stockage et de manipulation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Polymérisation dangereuse :

Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :

Inhalation, contact avec la peau et les yeux.

Symptômes :

Immédiat :

Inhalation :

Irritation, toux.

Yeux :

Irritation

Peau :

Irritation

À retardement :

Les symptômes semblent être relativement immédiats

Toxicité aiguë :

Relativement non toxique

Toxicité chronique :

Exposition de courte durée :

Aucun connu

Exposition de longue durée :

Aucun connu

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Eau	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	3 250 mg/kg (rat)	Non Applicable	Non Applicable
Éther de glycol	7 200 mg/kg (rat)	13 000 mg/kg (lapin)	Non Applicable
Ester de phosphate	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Surfactant fluoré	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Toxicité pour la reproduction :

Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.

Organes cibles et effets (TOST) :

Système respiratoire (irritant léger). Ce produit est un irritant léger pour les tissus épithéliaux (yeux, muqueuses, peau) et peut aggraver une dermatite. L'ingestion peut causer des lésions gastro-intestinales. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Eau	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Acétate de potassium	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Éther de glycol	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Ester de phosphate	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Surfactant fluoré	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Toxine environnementale faible. Les impacts négatifs spécifiques sont inconnus.
Persistance / Dégradabilité :	Soluble dans l'eau; dégradation modérée dans le sol. Dégradation rapide photolytique dans l'air.
Probabilité de biodégradation rapide :	C ₂ H ₃ KO ₂ Est : 0,792 (Rapide)
Probabilité de biodégradation anaérobie :	C ₂ H ₃ KO ₂ Est : 0,943 (Lent)
Potentiel de bioaccumulation :	Faible
Facteur de bioconcentration :	C ₂ H ₃ KO ₂ Est : 3,16 L/kg (poids humide)
Facteur de bioaccumulation :	C ₂ H ₃ KO ₂ Est : 0,9293
Mobilité dans le sol :	Vitesse d'évaporation lente; soluble dans l'eau, peut s'infiltrer dans les eaux souterraines.
Log Koc :	C ₂ H ₃ KO ₂ Est: -1,91 (méthode de Kow)

Autres effets écologiques néfastes : Aucun autre effet connu pour le moment

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement - Recherche

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Eau	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	Non Applicable
Éther de glycol	Pas très toxique	Pas très toxique
Ester de phosphate	Non Applicable	Non Applicable
Surfactant fluoré	Non Applicable	Non Applicable

Valeurs de toxicité aquatique – Environnement – Estimations

Nom chimique	Aigu (CL50)	EC50
Eau	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	4 403 mg/L Les algues vertes 96 heures
Éther de glycol	Pas très toxique	Pas très toxique
Ester de phosphate	Non Applicable	Non Applicable
Surfactant fluoré	Non Applicable	Non Applicable

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité :	Utiliser l'EPI approprié lors de la manipulation et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).
Considérations relatives à l'évacuation des déchets :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
Emballage contaminé :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

Numéro ONU :	Non Applicable
Nom officiel d'expédition ONU :	Non Applicable
Classe de danger pour le transport :	Non Applicable
Groupe d'emballage :	Non Applicable
Polluant marin ? :	NON
IATA	Non réglementé
Département des transports (DOT) des États-Unis	Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada « Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions particulières pour l'expédition :

Les informations de transport ci-dessus couvrent l'agent d'extincteur : Agent Liquide ICE tel qu'il est expédié dans des conteneurs en vrac et non lorsqu'il est contenu dans des extincteurs d'incendie ou des systèmes d'extincteurs. En cas d'expédition dans un extincteur d'incendie à pression stockée, et pressurisé avec un gaz propulseur ininflammable, inerte et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports américain et le Transport du Canada. Le nom officiel d'expédition doit être EXTINCTEUR D'INCENDIE et la désignation de l'ONU est UN1044. La classe / division de danger du DOT est QUANTITÉ LIMITÉE en cas de pressurisation inférieure à 241 psig et en cas d'expédition par transport routier ou ferroviaire. Utiliser une étiquette de Gaz ininflammable (classe 2,2) en cas d'expédition par transport aérien.

Groupe d'emballage – Non Applicable.

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

Statuts des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays	Agences	Statuts
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre XVII :

Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Eau	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Éther de glycol	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Ester de phosphate	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Surfactant fluoré	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA – Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) – Produits chimiques toxiques	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Groupe I	Inventaire de rejets toxiques (TRI) –Group II
Eau	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Éther de glycol	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Ester de phosphate	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Surfactant fluoré	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Phrases européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE : Aucune réglementation nationale ou régionale connue applicable à ce produit.

U.S. Federal Regulatory Information:**SARA 313:**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aigu pour la santé :	Non
Danger chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
*-Danger de libération soudaine de pression :	Oui
Danger de réaction :	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé.

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et l'article 112 des amendements à la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride - Liste de substances : Aucune

Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts - Liste des substances : Aucune

Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune

Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune

New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucun

Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune

Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune

Rhode Island - Liste de substances dangereuses : Aucune

Texas - Liste de substances dangereuses : Aucune

Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune

Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autre :

Mexique - Grade

Aucun composant répertorié

Canada - Classe de risque SIMDUT

Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission

17 juin 2012

Date de révision

13 mars 2018

Notes de révision

Aucune

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.